Séparation des parents avec enfant à l'étranger

Par Visiteur

Bonjour,
J'ai une question pour mon meilleur ami qui s'inquiète.
Lui et sa copine sont nés à la Réunion et vivent ensemble en France depuis un peu plus d'un an(lui travaillent enFrance depuis plus longtemps). Ils ont une petite fille de 15mois qui porte le nom du père et qu'il a reconnu. Le père a un cdi mais à parfois des horraires tôt le matin (il est boulanger dans une grande enseigne, travaille parfois à 2h du matin). Elle ne travaille pas. Mais elle le menace de retourner à la Réunion s'il la quitte, et lui craint de ne plus voir sa fille aussi souvent qu'il le veut, sachant qu'il est très attaché à sa fille et qu'il s'en occupe beaucoup. Peut-il être protéger pour, au moins, que sa copine doive rester en France avec la petite, et au mieux, avoir la garde sachant qu'il a un cdi, que la mère ne travaille pas et qu'à la Réunion, il n'y a pas de travail?

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Si votre ami souhaite se séparer de sa compagne il ne faut pas qu'il cède au chantage de cette dernière.
En effet, en cas de séparation, il lui suffira de saisir le juge aux affaires familiales qui fixera la garde de l'enfant.
Sauf cas exceptionnel et souvent lié à une mutation professionnelle, la parent qui a la garde principale ne peut pas quitter le pays.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement